

Votants : 89  
Convocation du Conseil de Communauté :  
le 13 janvier 2012  
Affichage du Compte-rendu Sommaire :  
le 24 janvier 2012

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 23 janvier 2012

### ASSAINISSEMENT- EXONERATION DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT POUR L'EAU CONSOMMEE DURANT LA REALISATION DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION

#### **Titulaires présents :**

Alain MATHIEU, Geneviève GAILLARD, Alain PARROT, Joël MISBERT, René MATHE, Elisabeth MAILLARD, Jean-Jacques GUILLET, Joël BOURCHENIN, Gilbert BARANGER, Jean-Luc CLISSON, Michel SIMON, Gérard LABORDERIE, Jean-Luc MORISSET, Bernard JOURDAIN, Jacques MORISSET, Sylvie DEBOEUF, Jean-Michel TEXIER, Christian BREMAUD, Rabah LAICHOURE, Gérard GIBAUT, Gilbert GOLAZ, Stéphane PIERRON, Bernard ADAM, Jacky AUBINEAU, Alain BAUDIN, Pilar BAUDIN, Patrick BERNACCHI, Jean-Pierre BOUTHILLIER, Dominique BOUTIN-GARCIA, Elsie COLAS, Annie COUTUREAU, Annick DEFAYE, Michel GENDREAU, Nicole GRAVAT, Anita JAGOUX, Anne LABBE, Patrice LAPLACE, Eliane LE MAITRE, Nicolas MARJAULT, Germain MEHL, Alain MEMIN, Josiane METAYER, Serge MORIN, Rose-Marie NIETO, Michel PAILLEY, Frédéric PASTOR, Alain PIVETEAU, Christophe POIRIER, Magdeleine PRADERE, Bernard RAIMOND, Claire RICHECOEUR, Pierre RIGAUDEAU, Sylvette RIMBAUD, Monique SAGOT, Alain SAUVIAC, Nathalie SEGUIN, Jean-Louis SIMON, Jean-Claude SUREAU, Françoise TALBOT, Jacques TAPIN, Marc THEBAULT, Francis THIBAUDAULT, Hüseyin YILDIZ, Gérard ZABATTA

#### **Titulaires absents ayant donné pouvoir :**

Jacques BROSSARD à Jean-Pierre BOUTHILLIER, Thierry DEVAUTOUR à Jacky AUBINEAU, Pascal DUFORESTEL à Geneviève GAILLARD, Dominique VALLEE à Jacques MORISSET, Brigitte COMPETISSA à Joël MISBERT, Marie-Christelle BOUCHERY à Gilbert GOLAZ, Nicole DAVID à Jean-Jacques GUILLET, Blanche BAMANA à Jacques TAPIN, Chantal BARRE à Annick DEFAYE, Elisabeth BEAUVAIS à Rose-Marie NIETO, Georges BERDOLET à Claire RICHECOEUR, Julie BIRET à Nathalie SEGUIN, Amaury BREUILLE à Bernard JOURDAIN, Alain CHAUFFIER à Rabah LAICHOURE, Didier DAVID à Alain PARROT, Patrick DELAUNAY à Jean-Claude SUREAU, Emmanuel GROLLEAU à Nicole GRAVAT, Jacques GUILLOTEAU à Michel SIMON, Véronique HENIN-FERRER à Bernard RAIMOND, Nicole IZORE à Hüseyin YILDIZ, Guillaume JUIN à Elsie COLAS, Jacqueline LEFEBVRE à Marc THEBAULT, Virginie LEONARD à Annie COUTUREAU, Franck MICHEL à Nicolas MARJAULT, Philippe REY à Gilbert BARANGER

#### **Titulaires absents :**

Jacques BROSSARD, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Dominique VALLEE, Brigitte COMPETISSA, Marie-Christelle BOUCHERY, Olivier MARIE, Nicole DAVID, Robert GOUSSEAU, Maryvonne ARDOUIN, Jérôme BALOGE, Blanche BAMANA, Chantal BARRE, Elisabeth BEAUVAIS, Georges BERDOLET, Julie BIRET, Amaury BREUILLE, Alain CHAUFFIER, Didier DAVID, Patrick DELAUNAY, Francis DUPONT, Jean-Pierre GAILLARD, Christian GRELIER, Emmanuel GROLLEAU, Jacques GUILLOTEAU, Véronique HENIN-FERRER, Nicole IZORE, Guillaume JUIN, Jacqueline LEFEBVRE, Virginie LEONARD, Gaëlle MANGIN, Aurélien MANSART, Franck MICHEL, Gwénaëlle MIGNARD, Danielle NICORA, Delphine PAGE, Philippe REY, Denis THOMMEROT

**Président de séance :** Alain MATHIEU

**Secrétaire de séance :** Anne LABBE

## **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT**

**CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 23 JANVIER 2012**

### **ASSAINISSEMENT – EXONERATION DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT POUR L'EAU CONSOMMEE DURANT LA REALISATION DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION**

Monsieur **Jean-Luc MORISSET**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par le Bureau,

Sur Proposition du Président,

Lors de travaux de construction, de l'eau est utilisée pour l'élaboration des matériaux.

Il est proposé, à la demande de l'usager, de ne pas appliquer la redevance assainissement pour l'eau ainsi consommée et pour laquelle l'usager n'aurait pas demandé ou obtenu l'installation d'un compteur spécifique de chantier.

En effet, dès lors qu'un compteur de chantier est installé, il ne fait pas l'objet de facturation de la redevance assainissement.

Cette exonération est limitée à la durée moyenne de construction d'un immeuble à savoir un an après l'ouverture du compteur et pour une consommation maximale de 15 mètres cube.

Il est demandé au Conseil de Communauté de bien vouloir :

- Adopter le principe d'une exonération de la redevance assainissement pour l'eau consommée durant la réalisation des travaux de construction selon les conditions ci-dessus.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour : 89  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0

**Jean-Luc MORISSET**

**Vice-Président Délégué**